

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE LA COMMISSAIRE  
DÉSIGNÉE****Henna VIRKKUNEN****Vice-présidente exécutive chargée de la sécurité, de la démocratie et de  
la souveraineté technologique****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

*Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?*

*Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?*

Le référendum sur l'adhésion de la Finlande à l'Union européenne s'est tenu il y a 30 ans. Ce moment a été décisif pour moi, car c'est en rejoignant le mouvement «Oui à l'adhésion» que je suis entrée en politique. Ceux qui œuvraient en faveur de l'adhésion voulaient que la Finlande fasse partie du groupe de sociétés européennes ouvertes qui respectent la dignité humaine inviolable, la démocratie, l'égalité, les droits de l'homme, l'état de droit et la liberté. C'est la volonté de promouvoir une idée et un projet européens communs qui m'a poussée à m'engager en politique.

Aujourd'hui, les valeurs fondamentales de l'Union européenne font l'objet d'attaques sans précédent. Si ma désignation est confirmée par le Parlement européen, je n'aurai de cesse, en tant que vice-présidente exécutive de la Commission européenne, d'agir pour ces mêmes valeurs de manière encore plus décisive. Certes, des menaces pèsent sur nos sociétés, mais j'ai la ferme conviction que ces difficultés peuvent être surmontées. Nous devons dialoguer davantage et faire preuve d'une volonté de comprendre. Nous avons besoin de solutions, de mesures énergiques et d'une orientation commune pour l'avenir. Comme l'a indiqué la présidente élue Ursula von der Leyen dans ses orientations politiques, nous devons maintenant aller beaucoup plus vite et plus loin pour assurer la sécurité, la compétitivité, la prospérité et l'équité sociale. Il faut, pour ce faire, être capable d'écouter et de dialoguer, maîtriser l'art du compromis et être résolu à concilier des points de vue souvent très différents. Pour garantir la prospérité et la sécurité de l'Europe, nous devons accroître la productivité grâce à l'innovation numérique. Dans le même temps, pour rester fidèle aux valeurs de démocratie, de droits de l'homme et de libertés individuelles que nous défendons, il faut accorder à l'individu et à ses besoins une place centrale dans la technologie. L'application et la mise en œuvre de la législation adoptée jusqu'à présent par les colégislateurs dans le domaine numérique seront certes ma priorité, mais nous devrions œuvrer de concert pour garantir la souveraineté et le leadership numériques de l'Europe. Cela nous permettra non seulement d'accroître notre sécurité, mais aussi de renforcer nos sociétés dans leur ensemble et de rendre nos démocraties plus résilientes.

J'ai été députée au Parlement européen pendant plus de dix ans, puis ministre et députée au Parlement finlandais pendant six ans. J'ai souvent travaillé sur les politiques de l'industrie, du numérique et de l'innovation, qui sont pertinentes pour le portefeuille de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique qui m'est destiné. Tout récemment, dans le cadre de mon mandat de députée au Parlement européen, qui m'a conduite à occuper, à plusieurs reprises, des fonctions de rapporteur et de rapporteur fictif, j'ai eu l'occasion de servir la cause de la transition numérique. La garantie de la sécurité intérieure et extérieure, ainsi que la promotion des technologies numériques et de pointe ont eu une importance capitale dans mes activités politiques. Si ma

désignation est confirmée par le Parlement européen, je m'emploierai à élaborer une approche cohérente de la manière d'utiliser la technologie pour renforcer la sécurité et la compétitivité de l'Union, tout en respectant pleinement les exigences en matière de protection des données et en veillant à une utilisation sûre et sécurisée d'outils tels que l'IA.

En tant que responsable politique, je suis animée par un sens aigu de l'équité et mue par l'idée que chaque personne devrait bénéficier de l'égalité de traitement. Je suis fermement convaincue que, pour que l'égalité devienne une réalité, il faut agir dans différents secteurs de la société. À titre d'exemple concret, l'une des principales missions prévues dans le portefeuille qui m'a été proposé par la présidente élue de la Commission consiste à placer l'Europe à l'avant-garde des nouvelles technologies. Cela ne sera tout simplement pas possible si nous ne parvenons pas à attirer les jeunes filles et les femmes dans les disciplines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM). Nous devons tirer le meilleur parti de tous les talents pour les mettre au service de la souveraineté technologique européenne. De même, j'accorderai une attention particulière à la dimension de genre dans les autres domaines relevant de mon portefeuille: l'intégration de la dimension hommes-femmes dans les politiques liées à la sécurité et à la démocratie est essentielle pour créer des solutions plus inclusives, plus efficaces et plus durables. Adopter des politiques tenant compte de la dimension de genre aide à faire face aux diverses conséquences que les menaces pour la sécurité et les défis pour la démocratie peuvent avoir pour différents groupes, en veillant à ce que la parole et les besoins des femmes soient pris en considération.

Concrètement, j'ai fait progresser la participation des femmes dans tous les domaines de l'existence en exerçant les fonctions de présidente de l'Association des femmes du Parti de la coalition nationale et de présidente du club de baseball féminin Jyväskylän Kirittäret. La promotion de l'égalité de genre et du respect des droits des personnes appartenant à des minorités continueront d'être les principaux moteurs de mon engagement public.

De même, il est essentiel de se montrer particulièrement attentif au point de vue des jeunes qui devront vivre demain avec les décisions que nous prenons aujourd'hui. Durant mon mandat de députée au Parlement européen, j'ai souvent dialogué avec des jeunes dans différents types d'écoles et d'établissements d'enseignement. Lors de chacune de ces rencontres, ou presque, la discussion a porté sur les craintes que ressentent les jeunes et les pressions auxquelles ils sont soumis en ce qui concerne leur avenir. En tant que décideurs, nous devrions nous efforcer de façonner un avenir dans lequel les jeunes générations se sentiront soutenues et auront des perspectives. Je veux que l'Europe soit un endroit où les jeunes puissent construire leur vie et poursuivre leurs rêves. Si ma désignation est confirmée, je mènerai des dialogues annuels sur la politique de la jeunesse avec les jeunes Européens; l'intégration approfondie de la dimension de genre et de la jeunesse dans les travaux de la Commission européenne est une tâche qui me tient à cœur. Je considère également que les visites régulières dans les États membres revêtent un caractère hautement prioritaire. La Commission devrait travailler avec les citoyens de l'UE et pour le bien de ces derniers.

Je respecte les fondements sur lesquels nous avons construit l'Europe: le respect fondamental de nos autorités et institutions démocratiques, de l'état de droit, de l'égalité de traitement, de la proportionnalité et de la prospérité. Je m'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées et les obligations énoncées à l'article 17, paragraphe 3, ainsi qu'aux articles 245 et 339 du TFUE et dans le code de conduite des commissaires.

Ma déclaration d'intérêts est complète et accessible au public. Elle sera actualisée au moindre changement. Selon moi, l'indépendance n'est pas négociable. J'éviterai toute situation dans laquelle mon impartialité et mon indépendance pourraient être remises en question. J'informerai la présidente de la Commission de toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts.

## **2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen**

*Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?*

*Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?*

J'ai eu l'honneur de siéger pendant plus de dix ans en tant que députée au Parlement européen. J'ai beaucoup de respect pour mes collègues et pour la force démocratique de l'institution, et je suis fermement convaincue qu'en renforçant les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne, nous pouvons faire davantage pour le bien des citoyens européens.

Je suis attachée à un dialogue ouvert et systématique avec le Parlement européen afin que celui-ci puisse exercer efficacement ses pouvoirs législatifs et son contrôle démocratique. Cela nécessite un flux transparent d'informations sur les événements essentiels et les principales étapes des négociations. Fournir au Parlement européen des informations pertinentes en temps utile améliore la qualité et l'efficacité des processus décisionnels. Si ma désignation en tant que membre du collège est confirmée, je ferai tout mon possible pour participer aux débats en séance plénière, aux réunions des commissions et aux trilogues liés au portefeuille qui m'est destiné. D'une manière générale, le principe selon lequel le Parlement européen est sur un pied d'égalité avec le Conseil en tant que colégislateur devrait toujours être appliqué dans les travaux du collège. Je veillerai à ce que toute résolution adoptée par le Parlement au titre de l'article 225 et demandant des propositions législatives dans des domaines relevant de ma compétence soit placée au premier rang des priorités de la Commission et suivie d'un dialogue structuré avec la commission parlementaire compétente.

Je me réjouis également de dialoguer avec le Parlement européen pour faire en sorte que les citoyens et les entreprises puissent profiter des avantages de la législation et des politiques de l'Union. Il serait très utile d'aider la Commission à promouvoir la mise en œuvre, car les décisions politiques, les déclarations ou même la législation la plus stricte ne nous permettront pas d'aller de l'avant si nous ne veillons pas à ce que nos règles communes soient également respectées.

J'estime qu'il est primordial de communiquer de manière ouverte, honnête et continue avec le Parlement européen et ses députés. Je suis favorable à la transparence dans la préparation de nouvelles initiatives et il est important pour moi que les parties prenantes et les citoyens ayant des points de vue différents soient écoutés.

Si ma désignation est confirmée, je continuerais, en tant que vice-présidente exécutive, à appliquer des normes de transparence élevées pour les réunions avec les représentants d'intérêts, comme je l'ai fait dans le cadre de mon mandat de députée au Parlement européen.

Avant de m'engager en politique, j'étais journaliste. Je considère qu'il est fondamental, compte tenu également des menaces de désinformation et de désinformation, de participer au débat public et de fournir des informations précises en temps utile aux citoyens, y compris par l'intermédiaire des médias. Si ma désignation est confirmée par le Parlement, je mettrai tout en œuvre, en tant que vice-présidente exécutive de la Commission, pour dialoguer aussi avec un public plus large et informer activement les citoyens des actions et des décisions de la Commission.

### Questions de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

*3. Comment concevez-vous votre portefeuille au-delà de votre lettre de mission et quel héritage souhaiteriez-vous laisser? Quelles propositions législatives et autres initiatives proposeriez-vous au collège des commissaires d'adopter au cours des cinq prochaines années, en particulier au cours des 100 premiers jours? Comment veillerez-vous à ce que ces propositions, ainsi que la mise en œuvre de la législation en vigueur, renforcent la compétitivité européenne? Comptez-vous fonder ces propositions législatives sur des analyses d'impact spécifiques? Quels sont vos projets, en particulier en ce qui concerne la législation sur les réseaux numériques, la législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA de l'Union, la politique unique en matière d'informatique en nuage à l'échelle de l'Union et la stratégie pour une union européenne des données? Quelles mesures concrètes proposeriez-vous pour faire en sorte que l'Europe atteigne ses objectifs de la décennie numérique à l'horizon 2030, y compris en ce qui concerne les compétences numériques? Que pensez-vous du schéma européen de certification de cybersécurité pour les services en nuage (EUCS) et des recommandations du rapport Draghi relatives aux services en nuage?*

Entraîné par les nouvelles technologies, le monde évolue plus rapidement que jamais, et des changements encore plus importants se produisent avec l'IA, les technologies quantiques et les biotechnologies. Nous avons le choix: nous pouvons soit nous adapter, adopter les nouvelles technologies et prospérer, soit risquer de prendre du retard et de rester dépendants des autres. Cette dernière voie nous empêcherait de maintenir notre niveau actuel de bien-être, de protéger l'environnement ou simplement de nous maintenir en sécurité. L'écart de compétitivité entre l'UE et les États-Unis s'explique en grande partie par le caractère très dynamique du secteur américain des technologies, et par la rapidité de l'adoption des technologies aux États-Unis. Comblé cette lacune constituera une priorité

importante pour mon prochain mandat, si je suis confirmée par le Parlement européen. La technologie ne doit pas devenir une vulnérabilité, alors qu'elle pourrait constituer un atout. Nous devons prendre l'avenir en main.

Nous sommes également à la croisée des chemins, pour la sécurité de l'Europe. Je veux travailler en Europe et avec nos alliés pour faire en sorte que nous soyons en mesure de relever les défis liés au contexte géopolitique actuel. Protéger l'économie et la société européennes signifie avant tout défendre nos valeurs fondamentales que sont l'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux. Notre politique numérique a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre la désinformation et dans la promotion d'un secteur des médias vigoureux, indépendant et libre.

La souveraineté technologique, la sécurité et la démocratie sont les fondements sur lesquels nous pouvons — en travaillant ensemble — construire l'avenir de l'Europe, et faire en sorte qu'elle demeure pour nos enfants la partie du monde où il fait le meilleur vivre. Tels seraient les principaux objectifs de mon mandat.

Avec vous, je veux façonner une Union qui innove, produit et, si nécessaire, réglemente également selon des modalités à l'épreuve du temps. Une Union qui réduit les formalités administratives, une Union qui place l'innovation au centre d'un changement radical vers la productivité, qui investit dans la sécurité intérieure et extérieure et qui respecte les normes les plus élevées au monde en matière de démocratie et d'état de droit. Dans le même temps, je pense que l'UE devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance numérique mondiale, en promouvant à l'échelle mondiale notre vision centrée sur l'humain et nos valeurs européennes communes, sur lesquelles nos règles sont fondées.

Si je suis confirmée, je réexaminerai nos politiques actuelles et proposerai de nouvelles actions concrètes pérennes, assorties de résultats clairs et mesurables, notamment ceux mentionnés dans ma lettre de mission, afin d'atteindre les objectifs stratégiques et les cibles que nous avons fixés dans la décennie numérique à l'approche de 2030. Nous avons besoin d'un changement de paradigme fondé sur cinq axes d'action pour pouvoir renforcer la compétitivité européenne:

premièrement, soutenir la capacité d'innovation des entreprises européennes, et en particulier des PME, travaillant dans tous les secteurs, et abaisser le seuil à partir duquel nos entreprises sont en mesure d'adopter des technologies innovantes telles que l'IA.

Deuxièmement, je soutiendrais l'efficacité de la mise en œuvre, de l'application et de la simplification des règles et des réglementations, ainsi que la réduction de la bureaucratie par la technologie afin de réduire la charge de mise en conformité pour nos entreprises.

Troisièmement, nous devrions nous concentrer sur les compétences, afin que chacun ait la possibilité d'être associé à la révolution numérique. Nous devons redoubler d'efforts pour combler le déficit de compétences numériques avancées, en particulier pour accroître le nombre de femmes spécialistes des TIC en Europe.

Quatrièmement, exploiter le potentiel des technologies numériques et des technologies frontalières pour améliorer nos vies, en rendant nos environnements de vie plus écologiques, plus sûrs et plus inclusifs. Je veillerais également à ce que l'efficacité énergétique du secteur des TIC soit correctement prise en compte et à ce que nous puissions tirer parti de l'IA à cet égard.

Enfin, je souhaite améliorer la manière dont le secteur public apporte des résultats à nos concitoyens dans des secteurs tels que la santé. Le secteur public, y compris la Commission, devrait adopter des solutions innovantes pour mieux répondre aux besoins des citoyens.

Pour y parvenir et pour tirer parti des avantages pour la compétitivité européenne, nous devons agir rapidement. Il s'agit tout d'abord de mettre pleinement en œuvre la législation existante — nous devons toujours nous demander si le résultat peut être atteint en améliorant le contrôle de l'application ou la mise en œuvre des règles existantes. Mais dans un monde en évolution rapide, nous devrions également proposer, le cas échéant, une nouvelle législation favorable à l'innovation, assortie d'une analyse d'impact appropriée associant toutes les parties prenantes concernées et d'une analyse coûts-avantages solide. Les nouvelles règles devraient être plus simples, ciblées et accessibles.

L'Europe devrait devenir le continent de l'IA. C'est pourquoi, si je suis confirmée, je me concentrerai sur l'initiative sur les fabriques d'IA au cours de nos 100 premiers jours. Alors que les fabriques d'IA visent à garantir l'accès des jeunes pousses et de l'industrie de l'IA au calcul à haute performance de haut niveau, la **législation sur l'informatique en nuage et sur le développement de l'IA** (plus d'informations dans ma réponse à la question 6) permettra de combler les lacunes considérables en matière de capacités de traitement des données généralisées et de calcul qui empêchent actuellement les entreprises européennes de développer et de déployer l'IA. C'est pourquoi la **législation de l'UE sur l'informatique en nuage et le développement de l'IA** contiendra des mesures visant à dynamiser l'innovation, à stimuler les investissements, à réduire les formalités administratives et à promouvoir des technologies capables d'atteindre des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique.

En ce qui concerne plus particulièrement l'informatique en nuage, il importe de rester ouvert aux fournisseurs de pays tiers, en garantissant la sécurité de notre chaîne d'approvisionnement, tout en tenant compte de l'intérêt légitime pour les solutions d'informatique en nuage souverain dans des applications particulièrement sensibles. Grâce aux dispositions de protection du règlement sur les données, nous avons veillé à ce que les données stockées en Europe par les fournisseurs de services en nuage restent à l'abri de tout accès ou transfert illégitime par des autorités de pays tiers, mais nous devons en faire davantage pour les applications plus sensibles. Par conséquent, à la suite de l'avis du professeur Draghi, si je suis confirmée, je proposerai une **politique unique en matière d'informatique en nuage à l'échelle de l'UE** pour les administrations publiques et les marchés publics. Lorsqu'ils proposent leurs services aux administrations publiques, les fournisseurs d'informatique en nuage sont souvent confrontés à des exigences différentes d'un État membre à l'autre, et même d'un service à l'autre d'une même administration publique. Cette situation est particulièrement lourde pour les petits fournisseurs. Dans le même temps, il est difficile pour les administrations publiques d'identifier les services qui répondent le mieux à leurs besoins en matière de sécurité et de souveraineté. Je proposerais une approche commune à l'échelle de l'UE en matière de cahier des charges, un cadre commun pour la sécurité des données et un marché géré par l'UE pour des services en nuage sûrs et innovants. Ces services pourraient également être attrayants pour des utilisations commerciales plus sensibles.

Je me félicite du **schéma européen de certification de cybersécurité pour les services en nuage**, car il renforcera la transparence en ce qui concerne le niveau de sécurité des services en nuage. Une fois en place, il remédiera à la fragmentation actuelle en matière de certification et réduira les obstacles financiers empêchant les fournisseurs de proposer des solutions d'informatique en nuage sûres dans l'ensemble de l'UE. Dans le même temps, outre les exigences techniques, je suis consciente des défis en matière de sécurité posés dans le contexte géopolitique actuel. J'aurais ces défis à l'esprit lors de l'élaboration des différentes initiatives dans le domaine de l'informatique en nuage dans le cadre de mon mandat.

En outre, si je suis confirmée par le Parlement européen, je lancerai prochainement une consultation des parties prenantes en vue d'une **stratégie d'application de l'IA** (plus d'informations sur ce point dans ma réponse à la question 4), car nous devons également examiner la demande dans les secteurs privé et public. Cette stratégie sera complétée par la **stratégie européenne pour une union des données**, liée à la législation sur l'informatique en nuage et le développement de l'IA, afin de libérer davantage le potentiel des données. La vie privée doit être protégée à tout moment, et nous devons veiller à ce que le cadre de protection des données de l'UE reste en phase avec la transformation numérique, en répondant aux besoins du commerce et des services de répression, tout en maintenant le même niveau élevé de protection des données.

Dans le cadre des efforts visant à renforcer la cybersécurité de nos entités les plus critiques, nous élaborerons un **plan d'action sur la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé** en vue de leur adoption dans les 100 premiers jours.

Il ne sera pas possible d'atteindre nos objectifs ambitieux sans améliorer l'accès à une connectivité sûre, rapide et fiable, dans le cadre de notre stratégie plus large pour l'informatique collaborative connectée. Nous devons encourager les investissements dans les infrastructures numériques et achever le marché unique. Cela placera l'Europe à l'avant-garde de la prochaine génération d'infrastructures numériques et sûres intelligentes, y compris la 6G, dans le cadre de la transformation industrielle propre. Par conséquent, si je suis confirmée, j'élaborerais une **législation sur les réseaux numériques** afin de renforcer la sécurité du haut débit, tant fixe que sans fil. Le paysage de la connectivité numérique évolue rapidement avec la convergence des télécommunications, de l'informatique en nuage et des technologies de pointe, induite par la virtualisation et l'IA. Nous avons donc besoin d'un cadre réglementaire qui encourage le développement d'infrastructures intégrées de connectivité et de calcul et garantisse des conditions de concurrence équitables pour les fournisseurs d'infrastructures et de services similaires. La nouvelle initiative serait élaborée en tenant compte du retour d'information des parties prenantes sur le livre blanc de la Commission de février 2024 sur l'avenir des communications électroniques, en s'appuyant sur la révision prévue du cadre existant, ainsi que sur les rapports Letta et Draghi. Mon objectif serait d'achever le marché unique de la connectivité, pour lequel une réforme des politiques en matière de spectre, dans le respect des compétences partagées, est nécessaire.

Toutes ces initiatives ne peuvent réussir que si elles s'accompagnent d'investissements dans l'atout le plus précieux de l'Europe: sa population. Comme souligné dans les orientations politiques, la Commission entend mettre particulièrement l'accent sur la création, le développement et le déploiement des compétences dont nous avons besoin, aujourd'hui et demain, en particulier, bien sûr, celles nécessaires à la double transition. Je me

réjouis à la perspective de travailler avec le vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation et d'autres collègues du collège pour faire avancer cette tâche si je suis confirmée.

*4. Comment définir, selon vous, la souveraineté et la compétitivité technologiques de l'Union? Comment l'Union peut-elle relever ces défis? À cet égard, quels objectifs et indicateurs fixerez-vous de manière à garantir des progrès substantiels d'ici la fin de votre mandat? Comment renforcerez-vous la position du secteur technologique de l'Union tant dans le domaine des matériels que dans celui des logiciels, en recourant à une approche globale, et quelles mesures immédiates prendrez-vous pour garantir la souveraineté technologique et promouvoir la compétitivité des plateformes européennes? Quels sont vos projets en ce qui concerne les technologies numériques et de pointe, telles que l'IA, le calcul à haute performance, l'informatique et les technologies quantiques, les semi-conducteurs, les technologies spatiales et l'internet des objets? Quelles mesures envisagez-vous pour garantir une utilisation sûre, fiable et centrée sur l'humain des technologies numériques? Comment envisagez-vous de garantir la mise en œuvre effective du règlement sur les semi-conducteurs et de renforcer les chaînes d'approvisionnement des semi-conducteurs de l'Union? Quels sont vos projets en vue d'étendre le règlement sur les semi-conducteurs, y compris le soutien aux secteurs d'activité stratégiques et aux industries connexes, et pour le plan à long terme de l'Union sur les semi-conducteurs quantiques? Comment comptez-vous renforcer la participation de l'Union aux organismes internationaux de normalisation dans le domaine des TIC et la coordination avec ceux-ci et promouvoir les normes et normes numériques de l'Union au niveau international?*

Réduire notre dépendance et renforcer la capacité de l'Europe dans le domaine des technologies critiques est essentiel pour assurer la compétitivité durable nécessaire au bien-être et à la prospérité des citoyens. La souveraineté technologique et la compétitivité de l'UE nous donnent la possibilité d'agir de manière indépendante dans un environnement mondialisé, tout en réduisant les risques liés aux acteurs qui n'adhèrent pas aux valeurs européennes. Nous devrions donc, conjointement avec les États membres, renforcer notre financement de la R&D, accroître notre soutien aux jeunes pousses et aux PME innovantes — par exemple au moyen d'un financement de la croissance et de marchés publics souples — et promouvoir l'utilisation des technologies basées dans l'UE.

Si je suis confirmée, mon objectif sera de réduire considérablement nos dépendances technologiques. Sur la base de l'évaluation approfondie de nos dépendances critiques et de nos lacunes technologiques déjà lancée l'année dernière, ainsi que des chaînes d'approvisionnement critiques pour les actifs et infrastructures stratégiques de l'UE, avec l'appui de l'Observatoire européen des technologies critiques, je proposerais des mesures pour combler ces lacunes. Je veillerais à ce que les évaluations des risques liés aux technologies critiques continuent de faire partie des considérations de sécurité économique, y compris les évaluations déjà lancées dans le domaine des semi-conducteurs avancés, de l'IA, des technologies quantiques et des biotechnologies, et débouchent sur des mesures concrètes donnant la priorité à la collaboration avec nos partenaires partageant les mêmes valeurs.

Du point de vue de la cybersécurité, la souveraineté technologique de l'UE implique de disposer d'une industrie européenne forte et fiable en matière de cybersécurité et de cyberdéfense, capable de fournir des solutions de sécurité pour nos infrastructures numériques critiques. Cela suppose d'éviter les dépendances critiques à l'égard de fournisseurs uniques et de réduire les risques pour notre chaîne d'approvisionnement par rapport aux fournisseurs à haut risque, sur la base d'évaluations des risques en matière de sécurité convenues à l'échelle de l'Union, notamment en collaborant avec les États membres pour faire respecter efficacement la mise en œuvre de la boîte à outils 5G. Cela implique également que tous nos appareils connectés sur l'internet des objets ne présentent pas de vulnérabilités connues lorsqu'ils entrent sur le marché et qu'ils soient sûrs pour les entreprises et les consommateurs. Pour y parvenir, nous disposons désormais d'un cadre solide et complet en matière de cybersécurité.

La souveraineté technologique de l'UE englobe l'ensemble du cycle de développement des technologies, de la recherche fondamentale à la commercialisation par l'industrie, le développement de technologies clés avec nos propres capacités de R&D, de développement et de déploiement, ainsi que l'accès aux matières premières essentielles et leur recyclage. Si je suis confirmée, je travaillerai notamment avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle pour sécuriser les approvisionnements essentiels.

Tant les objectifs de la décennie numérique de l'UE à l'horizon 2030 (notamment vers la «souveraineté numérique») que les cibles (notamment en ce qui concerne la connectivité gigabit, la production de semi-conducteurs, le nombre de nœuds périphériques, l'adoption de l'IA et de l'informatique en nuage, le nombre de spécialistes des TIC ou la numérisation des soins de santé ou de l'administration publique) contribuent déjà à la réalisation de la souveraineté technologique et de la compétitivité de l'UE. Le suivi des progrès sera présenté dans les rapports de 2025 et 2026 sur l'état d'avancement de la décennie numérique et fera l'objet de discussions avec

le Parlement européen et les États membres. Le réexamen des objectifs de la décennie numérique, prévu pour le 30 juin 2026 au plus tard, sera l'occasion d'achever ou de réviser l'ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs de performance clés afin qu'ils tiennent également compte de la réalisation de la souveraineté technologique de l'UE.

Nous devons développer des capacités plus fortes dans un certain nombre de technologies de pointe telles que l'IA, les semi-conducteurs avancés, l'informatique quantique, le supercalcul, l'informatique en nuage et à la périphérie, les technologies spatiales, la cybersécurité, l'internet des objets et la génomique.

L'IA peut être la pièce maîtresse de notre compétitivité future. Si je suis confirmé par le Parlement, j'élaborerai la **stratégie pour l'application de l'IA**, qui se concentrerait sur le déploiement rapide de nouvelles solutions d'IA dans nos principaux secteurs industriels et administrations publiques. Cela permettrait de favoriser l'innovation fondée sur l'IA, en soutenant le développement de modèles d'IA et leur déploiement dans les secteurs industriels européens tels que la santé, l'énergie, la robotique et la fabrication, le spatial et la défense ainsi que le secteur public.

Parallèlement, j'encouragerais les investissements dans les capacités de supercalcul de haut niveau dans le cadre de l'**initiative sur les fabriques d'IA**. Dans le cadre de cette initiative, je chercherais à créer les conditions permettant à nos jeunes pousses et PME dans le domaine de l'IA, ainsi qu'à l'écosystème au sens large, de développer de grands modèles européens d'IA. Les fabriques d'IA s'appuieraient sur notre réseau de supercalculateurs de premier plan au niveau mondial. Mon objectif serait de lancer au moins cinq fabriques d'IA en Europe dans les 100 premiers jours du mandat de la Commission et de poursuivre cet effort tout au long de mon mandat. Enfin, je collaborerais avec le commissaire chargé des start-up, de la recherche et de l'innovation à la création du **Conseil européen de la recherche sur l'IA**, en tant qu'élément clé de la stratégie plus large en matière d'IA.

De même, les **semi-conducteurs** nécessitent des investissements ambitieux et, pour être moins dépendants d'acteurs extérieurs, nous devons construire des usines et produire en Europe. Le règlement européen sur les semi-conducteurs a déjà attiré environ 80 milliards d'euros de projets, qui sont les premiers du genre en Europe, c'est-à-dire des projets qui remplissent une série de conditions de sécurité d'approvisionnement et produisent des retombées positives dans l'ensemble de l'UE. Toutefois, l'Europe doit redoubler d'efforts pour atteindre son objectif de 20 % de part de marché, afin de se positionner dans les technologies avancées des semi-conducteurs. Mon objectif serait d'aider nos entreprises à combler le fossé entre le laboratoire et l'usine en investissant dans des lignes de production pilotes avancées qui rassemblent des acteurs de la recherche et de l'industrie tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matériaux jusqu'à la production et l'emballage, en passant par les équipements. Je lancerai également une plateforme de conception en nuage pour faire en sorte que nos jeunes entreprises disposent de tous les outils nécessaires pour concevoir des puces innovantes. Enfin, une coopération internationale forte et équilibrée sera essentielle pour attirer de nouveaux investissements et garantir notre sécurité d'approvisionnement. Je m'efforcerais de garantir la mise en œuvre effective du règlement sur les semi-conducteurs afin de soutenir le développement de capacités de traitement des semi-conducteurs et de lignes pilotes dans l'UE qui répondent aux exigences spécifiques des secteurs stratégiques, y compris les initiatives phares de l'UE dans le domaine spatial et les industries spatiales et de défense de l'UE.

Les **technologies quantiques** ont atteint un niveau de maturité permettant une application pratique dans les domaines de l'informatique, de la détection et de la communication sécurisée avec des applications allant du diagnostic médical, des réseaux de communication non pirates et de la formation rapide de grands modèles d'IA aux dispositifs de détection super-sensibles. Elles revêtent une importance stratégique pour la souveraineté, la compétitivité et les capacités de défense de l'Union. Si je suis confirmée, je collaborerai avec les États membres et les principaux acteurs industriels afin d'accélérer le développement de l'écosystème quantique de l'UE et d'attirer des investissements pour industrialiser les technologies quantiques. À cette fin, je travaillerais également sur les puces quantiques — un élément essentiel des technologies quantiques et du marché quantique en croissance rapide — et présenterais **un plan à long terme de l'UE sur les semi-conducteurs quantiques**.

Si je suis confirmée, je me concentrerai également sur l'amélioration de la connectivité en Europe. Elle est en effet au cœur de notre compétitivité et constitue un catalyseur essentiel pour les technologies mentionnées plus haut. La connectivité nous permet de tirer parti des données, par exemple pour former des modèles d'IA. À cet égard, je veillerai à ce que l'internet des objets soit largement utilisé comme un outil essentiel pour rendre l'industrie et la mobilité plus compétitives en Europe. Je veillerai également à ce que l'internet des objets soit déployé dans l'intérêt de l'environnement, notamment pour l'utilisation efficace des ressources dans des domaines tels que la

distribution de l'eau et l'agriculture de précision. Pour tirer le meilleur parti de l'internet des objets, l'UE doit adhérer pleinement à la 6G.

La nécessité pour l'Europe d'être autonome en matière de connectivité est démontrée par la montée des tensions géopolitiques en général et par la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine en particulier. Si je suis confirmée, je m'emploierai à renforcer l'autonomie stratégique européenne dans le secteur spatial, y compris en ce qui concerne les fournisseurs essentiels pour la sécurité, l'intégrité et la résilience des services satellitaires IRIS2, qui sont essentiels pour la sécurité des communications gouvernementales des États membres. IRIS2 soutiendra la compétitivité de l'industrie européenne en développant des technologies satellitaires de pointe, au bénéfice de l'ensemble du secteur, en particulier des PME. Cela permettra à l'Europe de conserver son rôle de chef de file dans le secteur spatial.

Au-delà des investissements, une mise en œuvre cohérente et complémentaire de nos règles existantes est essentielle pour ouvrir de nouvelles perspectives. En collaboration avec d'autres commissaires, je m'efforcerais de faciliter le respect de notre corpus réglementaire numérique, en accordant une attention particulière à l'incidence sur les jeunes pousses et les entreprises en expansion.

Notre objectif est de développer des technologies qui responsabilisent et renforcent les capacités humaines, et mettent en œuvre les valeurs européennes, ce qui peut constituer un avantage concurrentiel pour les produits et services numériques «Made in EU». Nous devons investir dans des technologies sûres, fiables et centrées sur l'humain, qui reflètent les valeurs européennes et préservent le modèle social européen, ainsi que la sécurité de nos concitoyens. Étant donné que les technologies continuent d'évoluer rapidement, il est essentiel de continuer à mettre fortement l'accent sur l'humain. Tout comme la durabilité et la résilience, cela devrait être au cœur de nos innovations numériques et des règles que nous mettons en place.

Je me concerterais avec les États membres et les parties prenantes et travaillerais en étroite collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle afin de promouvoir une approche stratégique de la normalisation internationale et de garantir la compétitivité, la sécurité, l'autonomie stratégique de l'UE ainsi que notre capacité à promouvoir les valeurs de l'UE. Je mènerais cette concertation de manière bilatérale, dans le cadre de partenariats numériques, et au niveau multilatéral, par l'intermédiaire du G7, du G20 et d'organisations internationales telles que l'OCDE et les Nations unies. Je travaillerais activement avec des partenaires partageant les mêmes valeurs pour promouvoir à la fois les normes numériques de l'UE au niveau international et les normes numériques internationales qui respectent nos valeurs et intérêts communs (par exemple, la vie privée, la protection des données ou les droits humains).

Je chercherais à accélérer les investissements dans des projets et technologies transfrontières afin de renforcer l'interopérabilité entre les États membres pour les services publics numériques, en garantissant leur exploitation sans discontinuité et en toute sécurité. Nous utiliserions des instruments tels que les bacs à sable réglementaires et les projets multinationaux pour développer, tester et déployer des solutions innovantes en Europe, afin de rendre les administrations publiques adaptées à l'ère numérique.

Je collaborerais avec d'autres commissaires pour attirer les investissements étrangers, créer un environnement réglementaire approprié, donner la priorité au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et de l'expertise technique, améliorer l'accès aux capitaux privés et promouvoir l'innovation.

En conclusion, la réalisation de la souveraineté technologique et de la compétitivité nécessite de coordonner les efforts avec les États membres. La coordination au niveau de l'UE, la mise en commun des ressources, les investissements à grande échelle et une volonté commune d'aller de l'avant sont essentiels.

*5. Quels sont vos projets en ce qui concerne les infrastructures numériques et l'accès à une connectivité de qualité dans l'ensemble des zones géographiques? Comment envisagez-vous de mettre en œuvre les propositions avancées dans le livre blanc sur les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques? Que pensez-vous des recommandations formulées dans le livre blanc et le rapport Draghi sur les redevances de réseau? Quelles mesures envisagez-vous en vue d'améliorer la connectivité gigabit, d'étendre le déploiement de la 5G, d'assurer un passage complet du cuivre à la fibre d'ici à 2030 et d'encourager les investissements du secteur privé dans le développement du réseau? Comment envisagez-vous de traiter les aspects liés à l'énergie des infrastructures numériques? Quelles mesures jugez-vous nécessaires pour renforcer la cyberrésilience et la cybersécurité dans tous les domaines partout au sein de l'Union? Comment envisagez-vous de renforcer la compétitivité industrielle en matière de sécurité et de défense dans le contexte d'une Union européenne de la défense?*

Nous sommes à la traîne par rapport à nos concurrents en ce qui concerne la couverture de réseaux fixes et sans fil à très haute capacité. Pour y remédier, nous avons besoin d'une action coordonnée au niveau de l'UE, y compris en matière d'investissement. L'architecture de réseau «5G autonome» constitue un défi particulier, qui est essentiel pour les cas d'utilisation industrielle, et une fracture numérique importante subsiste entre les zones urbaines et rurales de l'UE. Nous devons intensifier les investissements pour atteindre les objectifs de connectivité de la décennie numérique d'ici à 2030 et développer les réseaux nécessaires aux services numériques de demain. Si le Parlement européen me confirme dans ma fonction, mon engagement est clair: mettre tout en œuvre pour que l'UE atteigne les objectifs de connectivité à l'horizon 2030 et établisse une connectivité sûre, rapide et fiable constituant l'épine dorsale de notre économie et de notre société.

Si je suis confirmée, l'une de mes principales priorités sera d'élaborer une législation sur les réseaux numériques afin de contribuer à stimuler la sécurité du haut débit, tant fixe que sans fil, à l'appui de la compétitivité et de services de qualité abordables pour les consommateurs. Cela permettrait d'assurer le suivi des tendances technologiques et des aspects liés à la sécurité décrits dans le livre blanc de la Commission intitulé «Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques?». En fondant tout choix politique sur une analyse d'impact solide, la future législation devrait réduire la charge administrative pesant sur les opérateurs et créer des incitations aux investissements dans les infrastructures et aux nouvelles activités commerciales, par exemple dans le domaine de l'informatique en nuage ou de périphérie. Il convient également de défendre les intérêts des consommateurs et de tenir compte des situations individuelles des États membres.

À la suite des recommandations du rapport Draghi, je discuterais activement de la manière d'achever le marché unique des communications électroniques. Je chercherais des solutions pour une gouvernance plus intégrée au niveau de l'Union en ce qui concerne le spectre pour les réseaux de nouvelle génération. Les retards dans la mise aux enchères de la 5G ont eu un effet négatif sur la compétitivité de l'Europe, et nous devons éviter que cela ne se reproduise. Il y a un nombre croissant d'acteurs de l'économie de réseau et un débat animé. Ce débat ne devrait pas se limiter à une discussion sur les redevances de réseau. Il devrait s'agir de la manière dont les différents acteurs contribuent à un écosystème de communication dynamique et innovant, fondé sur des conditions de concurrence équitables. Des propositions intéressantes ont été présentées, notamment l'approche suggérée dans le rapport Draghi et dans le livre blanc sur les besoins en infrastructures numériques de l'Europe. En outre, la consultation publique qui a suivi la publication du livre blanc a donné lieu à un très grand nombre de contributions, que j'étudierai attentivement, et je dialoguerai avec toutes les parties prenantes. Mes principes directeurs pour formuler toute proposition seraient de préserver les intérêts des citoyens de l'UE et de promouvoir la compétitivité et les investissements.

Nous devons également avancer dans la désactivation du réseau en cuivre. Cela inciterait à déployer la fibre et garantirait la disponibilité de davantage de ressources pour la mise en place de la 5G, en conformité avec les objectifs de la décennie numérique à l'horizon 2030, en particulier la connectivité en gigabit pour tous, et aussi avec les objectifs de durabilité à long terme, étant donné que la fibre optique consomme moins d'énergie et permet l'adoption de services plus efficaces et plus écologiques. Toutefois, des garanties doivent être prévues pour garantir que les utilisateurs finaux vulnérables restent connectés.

Je souhaiterais également accorder une attention particulière à l'examen des moyens d'encourager la recherche sur des solutions d'infrastructures numériques à faible consommation d'énergie, y compris pour le refroidissement, les processeurs économes en énergie et les infrastructures de réseau durables. Les solutions d'IA peuvent être un atout majeur pour parvenir à un secteur des TIC plus efficace sur le plan énergétique. En 2022, la Commission a adopté un plan d'action pour la numérisation du système énergétique, qui est pleinement mis en œuvre et a connu d'importants succès. Par exemple, la Commission a mis en place un système faisant obligation aux centres de données de communiquer leur consommation d'énergie et d'eau. Si je suis confirmée, je soutiendrais le commissaire chargé de l'énergie et du logement dans la mise en place d'un système de notation et de labellisation pour les centres de données, ainsi que dans l'introduction de normes minimales de performance pour les nouveaux centres de données. Nous travaillerons également de concert pour améliorer l'intégration des centres de données dans le système énergétique, en mettant l'accent sur la réutilisation de la chaleur et la fourniture de services de flexibilité au réseau électrique.

Si je suis confirmée, je travaillerai également à l'élaboration d'un code de conduite pour la durabilité des réseaux de télécommunications et je soutiendrai mes collègues dans l'élaboration d'un système d'étiquetage énergétique pour les ordinateurs et la révision des exigences d'écoconception applicables aux ordinateurs et aux serveurs.

En ce qui concerne la **cybersécurité**, qui est au cœur du portefeuille plus large de la sécurité, j'entends promouvoir un programme de cybersécurité pour l'ensemble de la société dès la conception. Je me concentrerai sur la mise en œuvre et l'application des nouvelles lois sur la cybersécurité des entités critiques (SRI2) et sur la sécurité des produits (législation sur la cyberrésilience) d'une manière qui soit innovante et favorable aux entreprises. Je collaborerais avec les autorités et l'industrie pour accroître la maturité en matière de cybersécurité et investir dans le renforcement des capacités de détection et de réaction. Nous devons prendre des mesures concertées et décisives contre les cybercriminels et les gangs de rançongiciels.

Le **règlement sur la cyberrésilience** changera la donne à l'échelle mondiale en matière de cybersécurité et réduira considérablement les vulnérabilités des produits connectés qui sont exploités par des acteurs malveillants à des fins d'espionnage, de prépositionnement et de perturbation. Je continuerais à faire progresser la vision de nos entités critiques et de la sécurité des produits en Europe et au-delà, et j'œuvrerais au développement d'un rôle de premier plan au niveau mondial en matière de **normes de cybersécurité**.

Si le Parlement me confirme dans ma fonction, je m'efforcerais de simplifier et d'étendre les principales infrastructures et capacités européennes en matière de cybersécurité afin d'améliorer la connaissance de la situation et les capacités de réaction. J'y parviendrais en mettant fortement l'accent sur les biens à double usage et la coopération civilo-militaire, et en particulier sur les questions de sécurité dans nos chaînes d'approvisionnement, en commençant par un cadre de certification approprié. Nous devons veiller à ce que le secteur de la défense suive l'évolution technologique rapide du cyberspace et s'y adapte sans retard, en s'appuyant sur la feuille de route pour les cybertechnologies critiques en cours d'élaboration. Je souhaiterais œuvrer à la mise en place d'un environnement dans lequel les entrepreneurs et les innovateurs puissent développer et commercialiser des outils de cyberdéfense indispensables, en tenant compte du fait que la plupart des innovations en matière de cybersécurité dans l'UE sont développées par des jeunes pousses et des petites entreprises. Je développerais également une voie d'innovation intégrée pour les cyberstartups européennes afin de soutenir leur développement et de favoriser un cyberécosystème civil et militaire dynamique et de rupture.

Si je suis confirmée, je poursuivrai les efforts visant à moderniser les réseaux transeuropéens existants et à créer de nouveaux réseaux transeuropéens sécurisés interconnectant les États membres, les agences et organes des institutions européennes et d'autres parties prenantes, renforçant ainsi l'interopérabilité et la cyberrésilience dans les interactions numériques transfrontières pour le secteur public européen.

En ce qui concerne les opérations et la détection des menaces, je m'appuierais sur le système d'alerte civil en matière de cybersécurité qui sera mis en place dans le cadre du règlement sur la cybersolidarité. Grâce à l'infrastructure de cyberpôles de l'UE alimentée par l'IA, nous pouvons renforcer la capacité de l'Europe à détecter de faibles signaux d'attaques et à renforcer la préparation de nos infrastructures critiques civiles ou militaires. Cet objectif devrait être poursuivi parallèlement aux travaux du commissaire chargé de la défense et de l'espace avec les États membres en matière de cyberdéfense.

Les infrastructures de câbles sous-marins assurent 99 % du trafic intercontinental et sont essentielles pour la sécurité de l'Europe et la compétitivité mondiale. Je collaborerais avec les États membres pour recenser les risques et les éventuelles mesures d'atténuation, y compris les normes, et continuerais de soutenir le déploiement de câbles sous-marins.

En ce qui concerne le renforcement de la compétitivité industrielle en matière de sécurité et de défense, pour parvenir à un état de préparation industrielle européenne dans le domaine de la défense, il faut investir davantage dans notre base industrielle, notre recherche et notre développement, ainsi que renforcer la coopération et l'engagement à long terme. Comme le souligne la stratégie industrielle de défense européenne, nous n'investissons pas suffisamment dans notre appareil industriel de défense depuis des décennies. Plus de la moitié de nos acquisitions dans le domaine de la défense proviennent de fournisseurs de défense de pays tiers et les échanges intra-UE n'ont que légèrement augmenté par rapport à la forte croissance du marché de la défense de l'UE. La stratégie industrielle de défense européenne et le programme pour l'industrie européenne de la défense, qui complètent le Fonds européen de la défense, proposent une série d'incitations visant à inverser ces tendances et à œuvrer à la réalisation d'un véritable marché unique de la défense. Ces mesures ouvrent la voie à l'Union européenne de la défense. Les États membres doivent collaborer davantage et investir davantage, y compris de manière coopérative, dans l'industrie européenne. Nous devons également recenser les obstacles qui subsistent à la coopération transfrontalière, au service à la fois de la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense européenne et des besoins des forces armées des États membres.

Si je suis confirmée, j'orienterai, avec le vice-président/haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que le commissaire chargé de la défense et de l'espace, les travaux visant à renforcer notre compétitivité industrielle dans le domaine de la défense dans le cadre d'une Union européenne de la défense.

#### Questions de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

### **6. Intelligence artificielle, législation de l'Union sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA**

*Quels seront les grands principes et objectifs du projet annoncé de nouvelle législation de l'Union sur l'informatique en nuage et le développement de l'IA, et comment la Commission entend-elle atteindre ces objectifs? Comment la Commission compte-t-elle ajuster l'objectif stratégique consistant à stimuler l'innovation et la compétitivité dans le domaine de l'IA à la nécessité de garantir la fiabilité et la sécurité de l'IA au bénéfice des consommateurs et des entreprises? Comment entendez-vous promouvoir une application harmonisée des standards et des normes numériques de l'Union au sein du marché unique et au niveau international, et garantir le rôle moteur mondial l'Union dans le domaine de la gouvernance numérique?*

Actuellement, seules 8 % des entreprises de l'UE utilisent l'IA, seulement 33 % de nos entreprises utilisent l'informatique en nuage, et l'empreinte du centre de données en Europe représente un tiers de celle des États-Unis. Il en résulte un énorme écart de productivité pour l'UE, car notre industrie a besoin de puissance de calcul pour innover, en particulier dans le domaine de l'IA. Une fois les modèles d'IA formés (au moyen de supercalculateurs), l'infrastructure en nuage classique est essentielle pour les adapter à des cas d'utilisation spécifiques. Toutefois, le marché européen de l'informatique en nuage est dominé par une poignée de fournisseurs géants souvent situés à l'étranger, qui sont également des acteurs clés du marché naissant de l'IA, grâce à leurs infrastructures massives et outils logiciels d'IA dominants.

Pour relever ce défi industriel, si je suis confirmée, j'élaborerai une **législation sur l'IA et le développement de l'informatique en nuage**, sur la base d'une analyse d'impact à grande échelle associant toutes les parties prenantes concernées. Cela devrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie plus large. Avec l'**initiative sur les fabricants d'IA**, elle apporterait la puissance de calcul indispensable aux innovateurs européens dans le domaine de l'IA. Les autres composantes de la stratégie seraient l'**application de la stratégie en matière d'IA**, afin d'accélérer la transformation des secteurs industriels européens fondée sur l'IA ainsi que la fourniture de services publics, et la **législation sur les réseaux numériques**, afin d'intégrer de manière optimale les solutions de connectivité numérique de pointe dans l'écosystème global.

Le premier objectif de la **législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA** serait de promouvoir le développement d'architectures informatiques économes en énergie et de solutions innovantes pour réduire au minimum l'utilisation des ressources naturelles. Les technologies durables pour l'informatique en nuage et les centres de données sont une nécessité pour l'Europe et une source potentielle d'avantages concurrentiels. Si je suis confirmée, j'encouragerai également l'utilisation de modèles collaboratifs d'entraînement de l'IA associant les principales parties prenantes des secteurs d'activité stratégiques, en particulier au stade préconcurrentiel. De nombreux autres acteurs européens devraient faire leur entrée sur le marché.

En deuxième lieu, cette législation devrait donner la priorité aux investissements à grande échelle dans les installations d'informatique en nuage et d'IA qui peuvent être considérées comme « pionnières », par exemple en ce qui concerne la durabilité et les formes innovantes d'informatique en nuage, telles que l'informatique en nuage des télécoms. Il importe également de considérer l'informatique en nuage comme un véritable continuum d'infrastructures, dans lequel les infrastructures en nuage traditionnelles centralisées sont interconnectées avec notre réseau de supercalculateurs et complétées par des infrastructures de télécommunications et des nœuds périphériques distribués.

En troisième lieu, nous devons traiter le problème de la sécurité de l'approvisionnement et de la cybersécurité des services en nuage. Collectivement, nous confions une grande partie de nos données au nuage. Les applications qui s'exécutent sur des infrastructures en nuage constituent souvent un point d'entrée pour accéder aux systèmes informatiques et aux données des entreprises. C'est pourquoi, si je suis confirmée, je veillerai à ce que les services en nuage proposés en Europe présentent un niveau élevé de cybersécurité. Nos citoyens et nos entreprises devraient avoir la certitude que leurs données sont en sécurité lorsqu'elles sont stockées dans le nuage.

En ce qui concerne la compatibilité entre, d'une part, l'innovation fondée sur l'IA et, d'autre part, la fiabilité et la sécurité de l'IA, il n'y a pas contradiction: en matière d'IA, confiance et excellence sont les deux faces d'une même médaille. La législation sur l'IA comporte des garde-fous pour que l'IA en Europe soit centrée sur l'humain, digne de confiance et sûre. Dans le même temps, elle suit une approche ciblée fondée sur les risques et crée un train de règles unique et clair pour l'ensemble des États membres. En prévoyant des exceptions pour les outils de recherche et de soutien tels que les bacs à sable réglementaires, elle laisse une place à l'innovation dans le domaine de l'IA. Je privilégierais une mise en œuvre rapide et prévisible afin de permettre à la législation sur l'IA d'atteindre ces deux objectifs.

L'UE est en bonne position pour prendre les rênes de la gouvernance numérique à l'échelle mondiale, car nous avons été les premiers au monde à adopter un vaste ensemble de règles couvrant non seulement l'IA mais aussi les services et plateformes numériques. Si je suis confirmée, j'ai l'intention de continuer à promouvoir activement l'approche de l'UE en matière d'IA centrée sur l'humain et digne de confiance, en plaidant pour une gestion responsable de l'IA dans les enceintes mondiales et dans les partenariats bilatéraux avec des partenaires internationaux clés. Je pense que l'UE devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance numérique mondiale, en promouvant à l'échelle mondiale nos règles reposant sur une vision centrée sur l'humain et nos valeurs européennes communes.

Pour obtenir des résultats sur ce point, je m'efforcerais de renforcer encore la coordination entre les États membres de l'UE au sein des Nations unies, au sein du Forum sur la gouvernance de l'internet, ainsi que d'autres enceintes internationales et organisations techniques compétentes, telles que l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

Enfin, il n'y a pas de temps à perdre pour établir des normes. Les entreprises européennes et non européennes qui déploieront leurs activités dans le marché unique en vertu des nouvelles dispositions juridiques de la législation sur l'IA auront besoin de normes techniques. J'examinerais attentivement comment la Commission peut les produire, de préférence dans le cadre du système de normalisation existant. Lorsque nous disposerons de normes techniques à l'appui de la législation sur l'IA, je suis également convaincue qu'il en résultera une dynamique pour la gouvernance numérique à l'échelle mondiale.

## **7. Règlement sur les services numériques et règlement sur les marchés numériques et répercussions négatives des plateformes en ligne**

*Quelles seront vos priorités en matière d'application du règlement sur les services numériques et du règlement sur les marchés numériques, et comment garantirez-vous des mécanismes d'application efficaces, transparents et rapides? Comment la Commission entend-elle répondre à l'appel lancé en faveur d'une simplification et d'une réduction des charges administratives? La Commission sera-t-elle en mesure de consacrer suffisamment de ressources à l'application de la législation? Comment comptez-vous lutter contre les pratiques préjudiciables en ligne telles que les interfaces truquées ou la conception addictive, qui ont une incidence sur les personnes, en particulier les enfants et les mineurs, et sur leur santé mentale? Enfin, quelles mesures concrètes prendrez-vous pour combattre la cyberintimidation?*

Le règlement sur les services numériques et le règlement sur les marchés numériques sont des instruments nouveaux et puissants pour la réglementation des plateformes. Un an après leur mise en œuvre, je considère qu'ils fonctionnent relativement bien, que les travaux sur le droit dérivé nécessaire progressent bien, que les équipes sont en place et que plusieurs enquêtes sont en cours ou ont déjà abouti à des décisions ayant une incidence sur le fonctionnement des plateformes en ligne dans l'UE. Si je suis confirmée, je souhaite tirer parti de ces acquis et faire en sorte que la Commission devienne une autorité de régulation de première ligne dans ce domaine, écoutant attentivement et agissant rapidement, conformément à nos règles, dans le plein respect des garanties procédurales et de manière transparente pour toutes les parties prenantes.

En ce qui concerne le contrôle de l'application du règlement sur les services numériques, je me concentrerais sur quatre domaines: 1) la protection des mineurs en ligne; 2) le commerce électronique et les biens non conformes sur les sites de marché en ligne; 3) les contenus illicites en ligne, y compris l'amplification algorithmique de ces contenus; et 4) la question plus large de l'intégrité de l'information dans le contexte d'élections, en créant des synergies avec le nouveau bouclier de la démocratie.

En ce qui concerne le règlement sur les marchés numériques, qui vise à garantir des conditions de concurrence équitables et une concurrence loyale, je privilégierais trois dimensions importantes, en étroite coopération avec la

vice-présidente exécutive pour une transition propre, juste et compétitive: 1) ouvrir les écosystèmes fermés, que ce soit dans les systèmes d'exploitation, les navigateurs web ou les sites de marché en ligne; 2) donner aux consommateurs le choix et la capacité de reprendre le contrôle dans un environnement où ils éprouvent la puissance des grandes entreprises numériques; et 3) veiller à ce que les données appartiennent à ceux qui les génèrent et non à ceux qui peuvent en tirer le meilleur profit.

Si je suis confirmée, mon approche pour le contrôle de l'application du règlement sur les services numériques et du règlement sur les marchés numériques serait rigoureuse, fondée sur des données probantes et déterminée. J'utiliserais tous les pouvoirs d'exécution conférés à la Commission par les colégislateurs. Si une violation créait un danger immédiat pour nos citoyens, je n'hésiterais pas à prendre des mesures énergiques. Je coopérerais également avec la société civile, les chercheurs et les lanceurs d'alerte. Il est prouvé que, dans certains cas, un dialogue sérieux entre les entreprises réglementées et les autorités chargées du contrôle de l'application des règles peut aboutir à des résultats rapides et efficaces. Les plateformes en ligne doivent suivre la législation de l'UE – sans manœuvres dilatoires. Si je suis confirmée, je m'emploierai à pratiquer un dialogue ouvert et systématique avec le Parlement européen, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail bien établis sur la mise en œuvre du règlement sur les services numériques et du règlement sur les marchés numériques, ainsi qu'avec les commissions compétentes.

Pour que la Commission soit une autorité réglementaire efficace et crédible, je veillerais à ce que des ressources suffisantes soient allouées à ces tâches, en tirant parti des redevances perçues en vertu du règlement sur les services numériques.

Si le Parlement européen confirme ma désignation, je travaillerai en étroite coordination avec les commissaires responsables sur les interfaces truquées, la conception addictive et les autres incidences négatives des médias sociaux, en particulier sur les mineurs. Le règlement sur les services numériques est un outil juridique puissant permettant de faire face à ces problèmes ici et maintenant, pour les opérateurs économiques qui relèvent de son champ d'application. Le récent succès de l'action menée à l'encontre de TikTok Lite, dont la conception était suspectée d'avoir un effet addictif, est un bon exemple des résultats auxquels le règlement sur les services numériques peut mener pour l'ensemble de l'UE, en un temps record. L'UE, les entreprises et les experts doivent coopérer pour que les entreprises de médias sociaux privilégient la sécurité de manière à permettre à tous les utilisateurs d'effectuer leurs activités en ligne en toute sécurité. Les enquêtes récemment ouvertes à l'encontre de TikTok, X, Facebook et Instagram sur la conception addictive, les interfaces truquées et la protection des mineurs doivent être poursuivies avec détermination afin de susciter un changement réel et rapide et devraient alimenter les travaux futurs consacrés à l'incidence des médias sociaux sur les mineurs. S'il s'avère que d'autres services désignés sont le théâtre d'un préjudice systémique, la Commission devrait prendre des mesures d'exécution décisives. Je coopérerais également avec le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'état de droit en vue d'élaborer un règlement sur l'équité numérique afin de lutter adéquatement contre des pratiques telles que les interfaces truquées, la conception addictive et le profilage en ligne.

La protection des mineurs est une priorité absolue pour moi. Si je suis confirmée, je coopérerais étroitement avec les services répressifs afin de recueillir les preuves nécessaires. Je serais également aux avant-postes des travaux sur les lignes directrices relatives à la protection des mineurs dans le cadre du règlement sur les services numériques, l'objectif étant de les finaliser avant l'été 2025. Les lignes directrices devraient définir la manière dont les plateformes en ligne garantiront un niveau élevé de protection de la vie privée, de sûreté et de sécurité pour les mineurs, conformément aux dispositions du règlement sur les services numériques. Elles devraient s'accompagner de la mise en place d'un système de vérification de l'âge qui soit respectueux de la vie privée.

Je contribuerais également à l'enquête menée à l'échelle de l'UE sur les incidences des médias sociaux sur le bien-être et la santé mentale, sous la conduite du commissaire chargé de la santé et du bien-être animal. L'enquête devrait s'appuyer sur des échanges avec les enfants et les enseignants et sur les connaissances d'experts de haut niveau de toute l'UE, afin que nous puissions construire ensemble l'environnement numérique sûr et sain que nos enfants méritent.

En ce qui concerne le plan d'action contre le cyberharcèlement annoncé dans les orientations politiques, je contribuerais aux travaux du commissaire chargé de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport pour veiller à ce qu'il contienne les mesures claires qui s'imposent. La stratégie pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+), adoptée en 2022, peut constituer une base précieuse pour le plan d'action. J'encouragerais également les États membres à désigner, dans le cadre du règlement sur les services numériques, des signaleurs de confiance disposant d'une expertise avérée en matière de protection des mineurs, y compris contre le cyberharcèlement.

Si je suis confirmée, je m'emploierais avec détermination à faire en sorte que la Commission réalise des simplifications et réduise la charge administrative dans ce domaine. Cet effort s'inscrit dans la mission de tous les membres du nouveau collège et est nécessaire pour améliorer la qualité de la réglementation et en assurer la mise en œuvre intégrale. J'ai entendu clairement les appels de nos PME et de nos entreprises et je m'efforcerais de simplifier notre cadre réglementaire sur le numérique à chaque fois que l'occasion se présentera. J'étudierais attentivement la possibilité d'une simplification juridique au moment de la révision du règlement sur les services numériques en novembre 2025 et du règlement sur les marchés numériques en mai 2026. Toute nouvelle législation dans ce domaine devrait être claire et ne pas créer de charges inutiles. Je veillerais également à ce que les législations nationales ne créent pas de formalités administratives supplémentaires et ne «surtransposent» pas ces outils, qui assurent par eux-mêmes une harmonisation complète. Je serais particulièrement attentive à l'incidence du cadre réglementaire dans le domaine du numérique sur les jeunes pousses et les entreprises en expansion, en veillant à ce qu'il soit mis en œuvre d'une manière qui aide notre économie à prospérer. Je m'intéresserais également à tous les outils de numérisation possibles pour permettre aux entreprises d'assurer plus facilement leur mise en conformité avec les règles de l'UE.

## **8. Plateformes de commerce électronique**

*La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, vous a chargée de diriger les travaux pour prendre des mesures face aux problèmes liés aux plateformes de commerce électronique, en particulier celles de pays tiers, afin de veiller à ce que les consommateurs et les entreprises bénéficient de conditions de concurrence équitables fondées sur des règles efficaces en matière de douane, de fiscalité, de sécurité et de durabilité. Comment comptez-vous atteindre ces objectifs et, en particulier, quels sont les principaux problèmes que vous avez recensés et quels sont les outils et les mesures pour y remédier, en particulier lorsque les principaux acteurs sont établis dans des pays tiers? En quoi cela contribuera-t-il à améliorer le fonctionnement du marché unique et la protection des droits des consommateurs de l'Union? Comment envisagez-vous de coopérer dans le cadre de cette mission avec d'autres membres du collège et avec les autorités répressives des États membres?*

Nous devons agir sur les risques pour la santé et la sécurité et sur les dommages environnementaux dus au fait que des milliards de petits colis sont expédiés directement aux consommateurs de l'UE par l'intermédiaire de plateformes de commerce en ligne de pays tiers, pour des produits qui souvent ne sont pas conformes aux règles de l'UE, notamment en matière d'authenticité et de sécurité. Les orientations politiques prévoient un engagement clair à faire face aux défis posés par les plateformes de commerce électronique. Si je suis confirmée, je m'attacherai à avancer sur ce point, en adoptant une approche globale vouée à l'efficacité des contrôles douaniers, fiscaux et de sécurité et autres mesures de suivi, aux normes de durabilité, à l'amélioration de la sécurité et de la conformité des produits vendus en ligne par les vendeurs de pays tiers, à un contrôle efficace et coordonné de l'application des règles et à la garantie d'une concurrence loyale et de conditions de concurrence équitables. L'UE devrait tirer pleinement parti de la boîte à outils dont elle dispose pour faire face aux défis que présentent les plateformes de commerce électronique.

La mise en œuvre du règlement sur les services numériques, du règlement relatif à la surveillance du marché et du règlement relatif à la sécurité générale des produits jouera un rôle essentiel pour garantir que les produits proposés en ligne aux consommateurs européens sont conformes à toutes les règles applicables de l'UE. Il est essentiel de faire respecter les règles avec fermeté et efficacité par les contrevenants; le règlement sur les services numériques permet d'ailleurs d'infliger aux entreprises des amendes allant jusqu'à 6 % de leur chiffre d'affaires mondial. Les places de marché en ligne et la protection des consommateurs en ligne sont l'une des priorités en matière d'application du règlement sur les services numériques. La Commission recueille actuellement des éléments probants concernant les problèmes systémiques rencontrés sur les places de marché en ligne et a déjà pris des mesures d'enquête à l'égard de plusieurs plateformes de commerce électronique qui relèvent de sa compétence, notamment en raison de soupçons liés à des commerçants malhonnêtes et au risque de diffusion de produits illicites ayant un impact négatif sur les consommateurs. Si je suis confirmée, je donnerai une suite ferme et rapide à ces questions.

Une bonne application de la législation nécessite l'appui de la société civile, et notamment des associations de consommateurs et des ONG. L'UE devrait appliquer la tolérance zéro à l'égard des professionnels malhonnêtes commercialisant des produits dangereux et des produits issus du travail forcé.

Pour identifier les produits dangereux ou non conformes et empêcher leur introduction sur le marché unique, il faut également une coopération renforcée entre les autorités douanières et les autorités de surveillance du marché. Je veillerais à ce que la Commission soutienne cette coopération dans le cadre de son dialogue permanent avec les autorités nationales afin de garantir une interconnexion efficace entre le contrôle du respect des règles au niveau de l'UE et au niveau national. Grâce aux importantes obligations de transparence et d'information énoncées dans le règlement sur les services numériques en ce qui concerne l'identification des professionnels, complétées par les nouvelles règles de traçabilité prévues par le règlement relatif à la sécurité générale des produits, différentes autorités sont désormais en mesure de déterminer qui est à l'origine de la vente de tel ou tel produit en ligne. Ces éléments, ainsi que d'autres types d'informations, doivent être utilisés pour assurer un contrôle efficace et coordonné du respect des règles. Il convient également d'aider les autorités nationales de surveillance du marché à organiser des activités conjointes d'échantillonnage et d'essai et des opérations «coup de balai» sur la sécurité des produits afin de vérifier et d'améliorer la conformité des acteurs du commerce électronique.

Je travaillerais en étroite coopération avec le commissaire chargé de la justice, de la démocratie et de l'état de droit pour que les consommateurs européens puissent bénéficier des possibilités offertes par des technologies numériques protégées contre les pratiques contraires à l'éthique grâce à un cadre d'application efficace des règles de protection des consommateurs, y compris à l'égard des professionnels établis en dehors de l'Union.

Si je suis confirmée, je veillerai à ce que nos travaux sur le commerce électronique prennent également appui sur la réforme douanière envisagée. Le volume des colis d'une valeur maximale de 150 EUR, actuellement exonérés de droits de douane, directement expédiés de pays tiers, a quadruplé au cours des quatre dernières années. Le volume attendu pour 2024 est de 4 milliards d'articles, alors que les autorités de sept États membres seulement (Pays-Bas, Belgique, France, Hongrie, Italie, Espagne et Allemagne) sont chargées de surveiller plus de 90 % de ces importations dans l'UE. Les procédures et outils douaniers actuels ne sont plus adaptés à leur finalité. L'ambitieuse réforme douanière de l'UE proposée en 2023 supprimerait le seuil d'exonération des droits de 150 EUR et assurerait un renforcement structurel des capacités de contrôle en rendant possible une gestion des risques au niveau de l'UE dans le cadre de la nouvelle autorité douanière de l'UE et de sa plateforme des données douanières. La réforme améliorerait considérablement la capacité de l'UE à répondre aux menaces posées par les produits illicites et non conformes provenant du commerce électronique, et je coopérerais avec le commissaire chargé du commerce et de la sécurité économique en vue de son adoption rapide. Si l'on considère que le modèle économique utilisé exploite la difficulté structurelle qu'il y a à réaliser des contrôles de conformité suffisants face aux volumes énormes d'articles emballés individuellement et expédiés depuis l'étranger, nous devrions également être ouverts à d'autres mesures.

Je veillerais également à ce que les petites places de marché en ligne de l'UE puissent se développer et concurrencer les places de marché de pays tiers. Cela ne peut se faire que par des efforts conjoints, conjugués à une approche d'équipe pluridisciplinaire renforcée au sein de la Commission afin de déterminer et de mettre en œuvre les meilleures solutions pour relever ce défi.

#### Questions de la commission des affaires étrangères et de la sous-commission «sécurité et défense»

*9. Depuis la fin de la guerre froide, jamais l'Union n'avait été confrontée à un tel ensemble complexe de menaces et à une telle détérioration de l'environnement sécuritaire, notamment des menaces émanant tant de l'extérieur que de l'intérieur de l'Union. Vous êtes chargée de collaborer avec le commissaire à la défense et à l'espace et la vice-présidente de la Commission européenne et haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) dans le but de concrétiser l'Union de la défense et de piloter notre consolidation industrielle dans le domaine de la défense, de réduire la fragmentation, les chevauchements et le manque d'efficacité. Un élément clé à cet égard consistera à tirer parti des technologies nouvelles et innovantes pour veiller à ce que nous disposions d'une avance technologique en matière de défense; en tant que vice-présidente exécutive comment comptez-vous soutenir l'innovation et le développement numérique dans l'industrie de la défense, tout comme son potentiel à la fois civil et militaire, ainsi que veiller à ce que les efforts pour réglementer les technologies à double usage comme l'IA ne prennent pas de retard au vu du développement rapide des applications militaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Union? En outre, comment envisagez-vous de dialoguer avec les États membres, la VP/HR et les partenaires internationaux afin d'établir des cadres de gouvernance pour un développement et une utilisation responsables des technologies à double usage, y compris l'application militaire de l'IA, qui garantisse un contrôle humain significatif? Comment comptez-vous renforcer la sécurité des infrastructures critiques dans l'Union?*

Si je suis confirmée, je donnerais des orientations, en coopération avec la vice-présidente de la Commission européenne et haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et le commissaire à la défense et à l'espace, pour concrétiser l'**Union européenne de la défense** de manière à renforcer notre capacité de sécurité et de dissuasion et à stimuler notre compétitivité industrielle.

L'innovation est essentielle pour garantir des capacités de défense de pointe et réduire au minimum les dépendances stratégiques, notamment en matière de composants numériques et d'IA. J'élèverais notre niveau d'ambition en faveur de l'innovation dans le domaine de la défense, tant pour la compétitivité de notre industrie que pour la supériorité technologique des forces armées des États membres. Le Fonds européen de la défense a engagé de nouvelles initiatives visant à intégrer des technologies civiles dans les systèmes de défense et à soutenir les start-up et les petites entreprises. Avec le lancement du programme européen d'innovation dans le domaine de la défense, l'UE entend investir 1,5 milliard d'euros d'ici à 2027, une enveloppe plus que bienvenue pour l'innovation dans le domaine de la défense. Nous devons toutefois libérer des capitaux et des potentialités en révisant notre cadre réglementaire afin de lever les obstacles restrictifs aux investissements dans l'innovation.

La Commission et le Fonds européen d'investissement ont uni leurs forces pour créer le mécanisme de fonds propres dans le domaine de la défense, qui vise à stimuler le développement d'un écosystème de fonds privés investissant dans l'innovation dans le domaine de la défense. Les petites entreprises de haute technologie peuvent changer la donne sur le champ de bataille, mais elles restent sous-financées et éprouvent des difficultés à financer leur croissance et à entrer dans les chaînes d'approvisionnement de la défense. L'Europe ne peut pas se permettre de subventionner des projets de R&D et empêcher en même temps les entreprises de développer l'activité économique découlant des résultats de ces projets.

Concrètement, 1) je soutiendrais l'accroissement d'échelle des technologies émergentes et des technologies de rupture présentant un potentiel de double usage et un potentiel civilo-militaire; 2) je chercherais de nouveaux moyens de financer l'innovation et les jeunes pousses; 3) je développerais les mesures de sécurité de la recherche; et 4) je supprimerais les obstacles réglementaires inutiles. Dans l'ensemble, mes objectifs comprendraient des cycles de financement plus souples, plus rapides et plus légers, ainsi qu'une réduction des obstacles à la coopération transfrontière et une meilleure connexion avec les utilisateurs finaux militaires et les investisseurs.

Les programmes de recherche existants se sont toujours concentrés de manière exclusive soit sur les applications «civiles», soit sur les applications «de défense». Or, la plupart des technologies critiques de demain sont à double usage. Si je suis confirmée, je collaborerai avec les autres commissaires concernés pour valoriser le potentiel de double usage et le potentiel civilo-militaire de l'UE. Cette évolution s'appuierait sur les résultats du livre blanc présenté en janvier 2024, qui comprend des possibilités de soutenir la R&D sur les technologies à double usage. Les synergies peuvent également profiter aux applications civiles. Je collaborerais avec le groupe «Banque européenne d'investissement» pour faire coïncider nos travaux avec ses programmes en matière de double usage et pour réduire les risques inhérents aux investissements dans les développements en matière de double usage et de défense. Je m'efforcerais également d'étendre encore notre coopération avec les outils d'innovation de l'OTAN.

Les évolutions récentes dans le domaine de l'IA ont mis en évidence le potentiel considérable de cette technologie pour accroître les capacités de défense, notamment en améliorant les performances, en éloignant les êtres humains des environnements à haut risque, en réduisant les coûts de développement des capacités et en créant un avantage asymétrique. Si je suis confirmée, je veillerai à ce que, pour réduire les dépendances et combler les lacunes actuelles dans le développement de l'IA pour la défense, nous continuions à aller de l'avant par l'intermédiaire du Fonds européen de la défense en promouvant la coopération et les investissements européens dans le domaine de l'IA pour la défense, en coopération avec les États membres et les parties prenantes concernées.

En ce qui concerne les technologies à double usage telles que l'intelligence artificielle, la législation sur l'IA prévoit déjà des mécanismes pour le développement de technologies dignes de confiance. En outre, je coopérerai avec la HR/VP dans toutes les enceintes internationales concernées pour parvenir à des accords contraignants prévoyant un contrôle humain effectif sur les fonctions critiques des systèmes déployés dans le domaine de la défense. Le financement européen de l'industrie de la défense ne soutiendra pas le développement de systèmes d'armes létaux autonomes sans surveillance humaine substantielle dans la sélection et l'attaque de cibles humaines. L'IA peut néanmoins apporter une aide précieuse à la prise de décision en analysant des situations de combat complexes pour permettre d'y réagir, ainsi qu'en équipant des technologies défensives telles que les systèmes d'alerte précoce et les contre-mesures. Dans le cadre de ce processus, je travaillerai en étroite coopération avec le Parlement européen et j'associerai toutes les parties prenantes concernées.

Je suis fermement déterminée à renforcer la sécurité et la résilience des infrastructures critiques et des entités gérant ces infrastructures dans l'ensemble de l'UE. Si je suis confirmée, je coopérerai avec toutes les parties prenantes concernées qui travaillent sur les aspects physiques et la cybersécurité de nos infrastructures critiques. En étroite coopération avec le commissaire chargé des affaires intérieures et de la migration, je m'emploierai à assurer la mise en œuvre dans leur intégralité et en temps utile des directives SRI 2 et CER. L'application combinée de ces deux directives nous permettra de lutter à la fois contre les cybermenaces et contre les menaces physiques de manière plus intégrée et globale. Ma priorité sur ce point serait le suivi à donner aux résultats des tests de résistance des infrastructures énergétiques critiques, de l'évaluation coordonnée des cyberrisques dans le secteur de l'électricité au niveau de l'UE, ainsi que de l'évaluation des cyberrisques liés à l'énergie éolienne. Tel serait mon point de départ pour poursuivre l'évaluation de solutions supplémentaires, par exemple pour renforcer la protection des infrastructures énergétiques sous-marines ou pour améliorer les échanges sécurisés d'informations sensibles entre les États membres et les opérateurs d'entités énergétiques critiques.

Je veillerais également à ce que la Commission s'implique, par l'intermédiaire des conseillers de l'UE en matière de sûreté, pour aider les États membres à réaliser des analyses de vulnérabilité lors d'événements à haut risque et dans des infrastructures critiques.

Les services spatiaux de l'UE (Galileo et Copernicus) contribuent dans une large mesure à garantir la sécurité d'infrastructures critiques dont dépend le fonctionnement de plusieurs secteurs économiques et qui fournissent des services essentiels en matière de sécurité et de défense. Dans le même temps, l'espace est une infrastructure critique en soi. Je coopérerais avec le commissaire chargé de la défense et de l'espace pour veiller à ce que la future proposition de législation spatiale de l'UE tienne compte des risques émergents pour la sécurité des infrastructures spatiales et renforce la protection et la résilience des moyens spatiaux.

Enfin, avec IRIS<sup>2</sup>, je m'efforcerais de fournir aux États membres des services de connectivité sécurisés offrant le niveau de protection le plus élevé contre toutes les menaces potentielles.

#### Questions de la commission de la culture et de l'éducation

*10. Compte tenu de l'étendue de votre portefeuille, comment vous y prendrez-vous pour garantir que les secteurs des médias et de l'audiovisuel reçoivent une attention prioritaire et des ressources budgétaires adéquates à la hauteur de leur rôle culturel, sociétal et économique ainsi que des défis actuels en matière de transformation numérique? En particulier, comment entendez-vous continuer à assurer une mise en œuvre et un suivi cohérents du cadre juridique complexe de l'Union qui a une incidence sur les secteurs des médias, de l'audiovisuel et de la création, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la directive «Services de médias audiovisuels» et du règlement européen sur la liberté des médias?*

En tant qu'ancienne journaliste et conformément à ma lettre de mission, je poursuivrais à l'égard des médias une approche reconnaissant leur place unique dans nos démocraties et notre culture, tout en soutenant leur développement commercial. Je veillerais à ce que, chaque fois que l'UE est concernée, la réglementation, les financements et les politiques se soutiennent mutuellement de manière efficace pour construire un secteur de l'audiovisuel et des médias plus fort, contribuant à faciliter le débat démocratique, à enrichir notre culture et à stimuler la transformation numérique avec ses acteurs solides.

La directive «Services de médias audiovisuels» (directive SMA) est l'une des pierres angulaires de notre politique des médias. Ses règles sectorielles favorisent les contenus européens et le pluralisme des médias et protègent les consommateurs ainsi que notre société dans son ensemble. Elles visent à établir des conditions de concurrence équitables entre les acteurs nouveaux et traditionnels du secteur des médias. Elles renforcent également la protection des spectateurs, y compris des mineurs, sur les plateformes de partage de vidéos et favorisent la diversité culturelle au moyen de quotas, de règles de visibilité et d'obligations en matière d'investissement autorisés. Elles imposent aux États membres l'obligation de disposer d'autorités de régulation de l'audiovisuel indépendantes, dotées d'effectifs et de ressources suffisantes. Si je suis confirmée, j'accorderais une attention particulière à la mise en œuvre pratique de la directive «Services de médias audiovisuels» et de la législation qui s'y rapporte dans le domaine du numérique. Pour promouvoir le respect des règles par les États membres, j'utiliserais pleinement tous les instruments de mise en œuvre et d'exécution, y compris les procédures d'infraction.

Si je suis confirmée, je collaborerais étroitement avec la commission de la culture et de l'éducation du Parlement dans le cadre du processus d'évaluation de la directive «Services de médias audiovisuels», qui sera entamé

prochainement et doit être achevé au plus tard en 2026. L'évaluation devrait recenser les lacunes du cadre existant, en tenant compte des nouveaux défis en matière de visibilité du contenu européen, de l'évolution du marché et de l'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs tels que les influenceurs. Il convient d'accorder une attention particulière à la défense de la création de contenus européens, au cadre des obligations de contribution financière, à la définition des œuvres européennes et aux productions indépendantes. Ces questions sont essentielles pour promouvoir des contenus véritablement européens et garantir que les droits de propriété intellectuelle correspondants restent protégés dans le marché unique.

Dès le début de mon mandat, j'entamerais également, avec la commissaire chargée de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport, un dialogue avec les parties prenantes concernées, les créateurs et les producteurs de médias, les associations et les autorités des États membres. Mes objectifs phares dans le cadre de ces travaux seraient de renforcer l'égalité des conditions de concurrence, de mieux protéger les spectateurs, en particulier les mineurs, et de renforcer la compétitivité et la diversité culturelle du secteur audiovisuel européen. À cette fin, je recenserais et j'exploiterais les synergies potentielles entre la directive «Services de médias audiovisuels» et la législation dans le domaine du numérique et je m'emploierais à simplifier et à rationaliser le cadre réglementaire.

Le règlement européen sur la liberté des médias et la directive «Services de médias audiovisuels» sont étroitement liés et complémentaires. Si je suis confirmée, je coopérerais étroitement avec le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'état de droit afin de garantir la mise en œuvre du règlement européen sur la liberté des médias et son efficacité sur le terrain. La liberté des médias étant si importante pour l'état de droit et pour le bouclier de la démocratie, je me coordonnerais également avec d'autres membres du collège chargés de la compétitivité et d'autres domaines d'action pertinents pour le secteur de l'audiovisuel et des médias. Dans ce contexte, la mise en place du nouveau comité pour les services de médias et de son secrétariat devrait être notre priorité immédiate. Il est primordial que le comité soit rapidement opérationnel et puisse remplir ses missions importantes en matière de promotion de médias indépendants et durables, qui sont également essentiels dans la lutte contre la désinformation.

Si le Parlement européen confirme ma désignation, je veillerais à ce que la Commission coopère avec tous les États membres afin que la mise en œuvre du règlement suive son cours en prévision de l'échéance d'août 2025, en particulier en ce qui concerne ses règles relatives aux radiodiffuseurs publics, à la protection des journalistes et à l'indépendance éditoriale des médias.

Le secteur européen des médias comprend un certain nombre de branches d'activité critiques et stratégiques pour l'UE, sur le plan culturel, sociétal et financier. Ces branches sont de nature diverse et vont de l'audiovisuel à l'information, en passant par les médias et les jeux vidéo. L'UE a déployé des efforts considérables pour soutenir la résilience et la transformation de ces activités, mais des efforts supplémentaires s'imposent pour les aider à faire face à des défis grandissants, tels que la transformation numérique en cours et une concurrence mondiale sans précédent. À cet égard, je prends note de l'appel lancé par le Parlement européen pour que des mesures soient prises à l'égard de l'industrie des jeux vidéo, que je considère également comme une composante de plus en plus importante du secteur des médias.

En ce qui concerne le soutien financier, le programme Media est actuellement le socle financier de notre politique des médias, et ses objectifs de promotion de la diversité culturelle et de la compétitivité sont essentiels.

## Question de la commission des affaires juridiques

### **11. Droit d'auteur**

*Dans votre lettre de mission, vous êtes invitée à examiner la nécessité d'améliorer encore le cadre en matière de droit d'auteur afin de répondre aux nouveaux problèmes liés aux évolutions du marché et des technologies et à contribuer à lutter contre les techniques contraires à l'éthique en ligne, telles que les interfaces truquées.*

*Ce cadre jouera à l'avenir un rôle crucial dans le développement de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies. La relation entre l'IA et le droit d'auteur et les droits voisins constitue un domaine d'exploration vaste et complexe. Le règlement sur l'IA récemment adopté, dont l'ambition est d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur et de promouvoir l'adoption d'une IA centrée sur l'humain et digne de confiance tout en garantissant un niveau élevé de protection (santé, sécurité, données à caractère personnel et droits fondamentaux consacrés par la charte des droits fondamentaux), a partiellement traité de la question de l'utilisation de contenus protégés par le droit d'auteur par l'entraînement de modèles d'IA à usage général. Il souligne que les systèmes d'IA à usage général doivent satisfaire à certaines exigences de transparence en publiant des résumés détaillés*

*du contenu utilisé pour entraîner l'IA et à la nécessité de respecter la législation de l'Union en matière de droit d'auteur, et en particulier les exceptions portant sur la fouille de textes et de données prévues dans la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique de 2019. Pour l'heure, il reste à voir comment, dans la pratique, ces règles et codes connexes seront mis en œuvre de manière efficace. Alors que le règlement sur l'IA a commencé à aborder la relation entre l'IA générative et le droit d'auteur, il est souhaitable de clarifier d'autres domaines de cette relation. L'IA générative engendre de nouveaux problèmes à l'égard du cadre juridique en matière de droit d'auteur qui restent pour l'heure sans réponse et qui peuvent avoir des répercussions potentielles sur la créativité, l'innovation et la compétitivité de l'Union, notamment l'éventuelle protection par le droit d'auteur des résultats générés par l'IA, la rémunération appropriée des auteurs pour l'utilisation de leurs œuvres par l'IA générative ou la violation du droit d'auteur dans le contexte de l'IA générative. Dans le même temps, les techniques contraires à l'éthique utilisées en ligne sont non seulement à l'intersection de la protection des consommateurs, mais aussi des questions éthiques mêmes liées à l'utilisation des technologies modernes et aux droits de propriété intellectuelle, en particulier le droit d'auteur, alors que les interfaces truquées peuvent entraîner l'impossibilité de faire valoir le droit d'auteur.*

*À la lumière de ce qui précède... Premièrement, quelle serait votre stratégie pour veiller à ce que le cadre en matière de droit d'auteur réponde pleinement à tous les problèmes que soulèvent l'IA et les nouvelles technologies, tout en continuant à stimuler la créativité, l'innovation et la compétitivité de l'Union à l'ère numérique, y compris toute initiative législative que vous envisagez peut-être de présenter à cet égard? Deuxièmement, comment entendez-vous coordonner vos travaux avec le commissaire à l'équité intergénérationnelle, à la jeunesse, à la culture et au sport afin d'élaborer une stratégie en faveur des secteurs de la culture et de la création pour répondre aux problèmes engendrés par l'IA? Et troisièmement, comment entendez-vous garantir que les risques que posent les interfaces truquées en ligne soient traités à l'intersection entre éthique, droit de la propriété intellectuelle et protection des consommateurs?*

Il reste essentiel de disposer d'un cadre solide en matière de droit d'auteur pour soutenir la production et la distribution de contenus créatifs à l'ère de l'IA, et en particulier de l'IA générative. L'UE est à l'avant-garde de la réglementation de l'IA et du droit d'auteur, grâce aux règles relatives à la fouille de textes et de données figurant dans la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique et dans la législation sur l'IA récemment adoptée. Ces règles visent à établir un équilibre entre l'innovation et la protection des titulaires de droits. Leur application effective devrait garantir la sécurité juridique, non seulement pour les créateurs et les industries de la création, mais aussi pour les développeurs d'IA. Il est essentiel de veiller à ce que ces règles fonctionnent dans la pratique, en particulier lorsque les titulaires de droits se réservent la faculté d'exercer ceux-ci en vertu de la règle régissant les exceptions en matière de fouille de textes et de données. En vertu de la législation sur l'IA, les développeurs de modèles d'IA générative devront mettre à la disposition du public un résumé des données de contenu utilisées pour entraîner le modèle. Cela devrait accroître la transparence sur l'utilisation de contenus protégés pour l'entraînement de l'IA. Ces nouvelles règles sont en cours de mise en œuvre sous la forme d'un code de bonnes pratiques multipartite sur l'IA à usage général, sous la direction d'universitaires de renom dans le domaine de l'IA et du droit d'auteur. La législation sur l'IA renforcera encore la transparence dans le domaine de l'IA générative en imposant aux développeurs l'obligation de veiller à ce que les contenus générés par l'IA soient détectables par machine et que les hypertrucages soient étiquetés de manière visible.

En m'appuyant sur ces dispositions de première importance, si ma désignation est confirmée par le Parlement européen, j'étudierais la nécessité d'améliorer encore le cadre de l'UE en matière de droit d'auteur afin de relever les nouveaux défis posés par l'évolution du marché et des technologies. Il est essentiel de soutenir le développement d'un marché performant pour l'octroi de licences portant sur des œuvres protégées par le droit d'auteur à des fins d'IA, en prévoyant des conditions équilibrées pour les différents acteurs concernés, afin d'assurer une rémunération appropriée aux créateurs et aux industries de la création tout en garantissant un accès concurrentiel à des données de haute qualité pour les fournisseurs d'IA, en particulier les petits fournisseurs de l'UE. La Commission devrait examiner si des mécanismes spécifiques d'octroi de licences et de médiation peuvent être envisagés pour faciliter la conclusion de licences entre les industries de la création et les entreprises d'IA et éviter tout risque de verrouillage.

Le déploiement de services de contenus générés par l'IA soulève également des questions complexes liées au statut juridique du contenu généré de manière autonome par l'IA et à la responsabilité en cas d'éventuelles violations du droit d'auteur. Je veillerais à ce que la Commission examine ces questions de manière approfondie à la lumière des évolutions du marché et des technologies.

En traitant ces questions, je veillerais à ce que toute nouvelle mesure proposée pour améliorer le cadre de l'UE en matière de droit d'auteur permette de trouver un équilibre entre la stimulation de la créativité humaine et le soutien au développement de technologies émergentes, sans créer de complexité réglementaire excessive.

Si je suis confirmée, je travaillerais en étroite coopération avec la commissaire chargée de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport pour élaborer une stratégie qui réponde spécifiquement aux possibilités et aux défis créés par l'IA pour les industries de la culture et de la création. Cette stratégie peut s'appuyer sur la législation sur l'IA et sur le cadre de l'UE en matière de droit d'auteur et proposer un ensemble d'actions ciblées visant à encourager l'innovation dans les secteurs de la culture et de la création, à promouvoir des modèles commerciaux équitables et à renforcer la diversité culturelle et linguistique en ligne.

Les interfaces truquées peuvent porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, y compris aux marques et aux droits d'auteur, dans le but d'induire les utilisateurs en erreur dans l'environnement en ligne. Le règlement sur les services numériques interdit déjà expressément les interfaces truquées sur les plateformes en ligne, mais elles peuvent également intervenir dans le cadre d'autres activités en ligne. Je travaillerais en étroite coopération avec le commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit pour aborder ces questions.

La législation sur l'IA interdit les pratiques telles que les systèmes qui déploient des techniques subliminales ou trompeuses manipulant les personnes de manière préjudiciable. Cela concerne les interfaces truquées et d'autres techniques de manipulation. Je veillerais à ce que la Commission fournisse des lignes directrices sur ces interdictions, en veillant à ce que nous surveillions la mise en œuvre effective de la législation à partir du 2 février 2025, date à laquelle elle entrera en application.

#### Question de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

*12. Votre portefeuille englobe un large éventail de domaines d'action relevant de la compétence de la commission LIBE, allant de la gestion des frontières, de l'asile et de la migration, de la liberté, de la sécurité et de la justice à l'état de droit, en passant par l'intelligence artificielle et la politique numérique.*

*D'une part, vous serez donc chargée de superviser l'action de la Commission en ce qui concerne les frontières extérieures et la mise en œuvre du pacte sur la migration et l'asile, ainsi que de renforcer l'état de droit, y compris dans des domaines tels que l'indépendance de la justice, la lutte contre la corruption et la liberté des médias, en coopération avec les commissaires compétents. Dans chacun de ces domaines, quels critères orienteront votre action et quelles seront vos priorités?*

*D'autre part, vous serez responsable de la mise en œuvre et de l'application de tous les actes législatifs majeurs en matière de politique numérique adoptés ces dernières années face aux avancées technologiques fondées sur les données, telles que le règlement sur les services numériques, le règlement sur les marchés numériques et le règlement sur l'intelligence artificielle, qui ont tous une incidence significative sur les droits fondamentaux à la protection des données et à la vie privée. Comment comptez-vous veiller à ce que ces différents actes législatifs coexistent en toute harmonie et soient mis en œuvre et appliqués, tout en préservant les normes de l'Union relatives au respect des droits fondamentaux? Et comment les autorités compétentes chargées de faire appliquer la législation numérique, mais aussi le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la directive vie privée et communications électroniques, peuvent-elles collaborer efficacement?*

La défense de notre démocratie, le renforcement de notre sécurité et la stimulation de notre transformation numérique seront au cœur de mon mandat si le Parlement confirme ma désignation. Je suis convaincue que ce travail ne peut porter ses fruits que s'il s'enracine dans nos valeurs fondamentales.

La nature évolutive des menaces qui pèsent sur notre sécurité et notre démocratie ne peut s'affronter qu'avec la vision claire et globale qu'offrent des stratégies telles que le bouclier de la démocratie, la stratégie de sécurité intérieure et l'Union européenne de la défense, en intégrant pleinement ces travaux dans nos politiques numériques et notre cybersécurité. Relever les défis de la migration signifie rester fidèle à l'équilibre entre solidarité et responsabilité qui sous-tend le pacte. Pour faire avancer notre transition numérique, il faut montrer que cela ne portera pas atteinte à la sécurité, à la vie privée ou au bien-être de nos citoyens.

Nous devons obtenir des résultats qui montrent nos principes en action. Cela nécessite coopération et dialogue. Nous devons travailler ensemble pour éviter l'apparition et le développement de failles dans l'état de droit. Aucun État membre ne devrait être abandonné à lui-même pour faire face aux défis posés par la migration. Nous devons trouver des solutions avec nos pionniers numériques afin de garantir le maintien des droits et des protections des citoyens dans l'environnement numérique. Un échange continu avec le Parlement européen est essentiel pour mettre en place l'approche forte et cohérente qui doit permettre à l'Union de répondre aux préoccupations des citoyens.

Dans le cadre de ma coopération avec mes collègues commissaires pour mettre en œuvre les priorités énoncées dans les orientations politiques, je suivrai les principes directeurs de la coopération et de nos valeurs, en mettant l'accent sur les résultats. J'aimerais utiliser les points soulevés dans la question comme exemples de la manière dont cela fonctionnera dans la pratique.

Dans le domaine de la migration, les travaux intensifs sur tous les volets d'une approche globale doivent se poursuivre. Je travaillerais en étroite coopération avec le commissaire chargé des affaires intérieures et de la migration pour faire du pacte sur la migration et l'asile une réalité sur le terrain. Nous devons veiller à utiliser tous les outils à notre disposition pour aider les États membres à réaliser leurs engagements légaux. La nécessité d'un appui budgétaire de l'UE a été reconnue par l'autorité budgétaire lors de la révision du cadre financier pluriannuel, et des fonds supplémentaires seront disponibles pour soutenir la mise en œuvre du pacte. La mise en œuvre du pacte doit être complétée par le renforcement de Frontex sous la forme de personnel, de technologies de pointe, d'une gouvernance solide et d'un engagement constant en faveur du plein respect des droits fondamentaux. Nous devrions également continuer à renforcer notre cadre, en adoptant une nouvelle approche commune sur le retour des personnes qui n'ont pas le droit de séjourner dans l'UE et une nouvelle stratégie de l'UE en matière de politique des visas. Si je suis confirmée, je me joindrais au commissaire chargé des affaires intérieures et de la migration pour présenter une nouvelle proposition législative donnant lieu à une nouvelle politique efficace dans le domaine du retour. Une dynamique forte pour la politique migratoire à l'intérieur est le meilleur fondement pour préserver l'espace Schengen et faire en sorte que les contrôles aux frontières intérieures constituent une exception. Dans le même temps, nous ne devrions faire preuve d'aucune tolérance à l'égard de ceux qui menacent la sécurité de nos frontières et de nos citoyens par des opérations hybrides instrumentalisant les migrants à des fins politiques.

Je travaillerai également en étroite coopération avec d'autres membres du collège sur les travaux plus généraux consacrés à la dimension extérieure de la migration, car seuls des partenariats efficaces nous permettront d'installer une coopération de nature à prévenir les départs irréguliers, lutter contre le trafic de migrants et éviter les pertes de vies humaines, ainsi que d'assurer des retours et des réadmissions sans heurts. Inscrire la coopération en matière de migration dans de vastes partenariats d'intérêt mutuel est le meilleur moyen d'instaurer de véritables échanges permettant d'aborder les questions difficiles, comme la nécessité de protéger pleinement les droits de l'homme. Cela concorde également notre programme en matière de compétitivité, dès lors qu'une approche efficace concernant les voies d'accès légales permettrait à la fois de réduire les incitations à la migration irrégulière et de pourvoir aux compétences dont notre marché du travail a besoin.

L'état de droit est essentiel au fonctionnement de nos démocraties, de nos sociétés et de nos économies. Je suis fermement attachée à la priorité que les orientations politiques accordent à l'état de droit. Si le Parlement européen confirme ma désignation, je travaillerai en étroite coopération avec le commissaire chargé de la démocratie, de la justice et de l'état de droit, ainsi qu'avec les autres membres du collège, afin de veiller à ce que notre panoplie d'outils en matière d'état de droit soit à jour et effectivement utilisée et qu'elle produise des résultats dans l'intérêt de tous, particuliers comme entreprises. Cela comprend également la poursuite du processus consistant à utiliser les rapports sur l'état de droit afin d'encourager de nouveaux progrès dans les pays visés par l'élargissement en prévision de leur adhésion. Nous devons établir un lien plus étroit entre le rapport sur l'état de droit, d'une part, et ses recommandations et son soutien financier, d'autre part. Si je suis confirmée, je travaillerais en étroite coopération avec le commissaire chargé du budget à cette fin.

De multiples politiques de l'UE sont étroitement liées à l'état de droit. L'état de droit revêt une importance capitale pour le marché unique, avec les risques qui s'ensuivent pour l'égalité des conditions de concurrence et pour notre compétitivité. Les médias et la société civile jouent un rôle indispensable en tant que gardiens de l'état de droit. L'UE peut aider l'administration publique à résister à la corruption. Plus généralement, le programme de mise en œuvre défini dans les orientations politiques dépend fortement de l'application équitable et effective du droit de l'UE. Un rôle important dévolu à un vice-président exécutif est de maximiser l'impact de ces connexions.

Les exemples de législation récente évoqués dans la question dans le domaine du numérique montrent également à quel point notre politique numérique est profondément ancrée dans les choix de société. L'ensemble de cette législation a nécessité un examen minutieux des implications du changement numérique pour nos démocraties et nos droits fondamentaux. L'UE a été pionnière dans la réflexion sur les moyens de garantir qu'un secteur numérique dynamique conserve la confiance des citoyens et des consommateurs. Si je suis confirmée, je veillerais à ce que la coordination au sein de la Commission nous permette de nous concentrer à la fois sur la mise en œuvre effective de la législation importante récemment adoptée en matière de politique numérique et sur le maintien de cette perspective élargie à mesure que notre politique numérique continue d'évoluer.

Cette approche devrait se traduire pleinement par une cohérence entre la législation et le respect des droits fondamentaux et de la vie privée. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 7, je serais déterminée à mettre en œuvre un corpus réglementaire cohérent sur le numérique, qui respecte les normes les plus élevées en matière de respect des droits fondamentaux. La nouvelle législation dans le domaine du numérique a élargi l'éventail des autorités chargées de sa mise en œuvre, dans la mesure où des organes tels que le groupe de haut niveau pour le règlement sur les marchés numériques, le comité européen des services numériques et le comité européen de l'IA s'ajoutent désormais aux autorités chargées de la protection des données et aux organismes chargés de superviser la législation relative à la vie privée et aux communications électroniques. Ces organismes ont pour vocation commune de procéder à des échanges sur des problématiques communes et de proposer des conseils et une expertise afin de promouvoir une approche réglementaire cohérente, mais nous devons veiller à ce que les responsabilités soient claires, tout en favorisant l'apprentissage mutuel et une communication efficace entre les différents organismes concernés. La Commission a un rôle important à jouer dans la mise en place d'une approche proactive pour soutenir la coordination.

Je défendrais les droits fondamentaux de l'UE en respectant les normes les plus élevées en matière de contrôle de l'application des règles. Par exemple, bien que le règlement sur les services numériques ne réglemente pas les contenus en ligne, mais plutôt la responsabilité des plateformes en ligne à l'égard des systèmes qu'elles ont mis en place, il contient des garanties de protection de la liberté d'expression. Les très grandes plateformes en ligne ont des obligations supplémentaires qui consistent à évaluer et à atténuer les risques graves tels que la désinformation, ainsi qu'à prendre des mesures pour que les contenus ne se propagent pas trop facilement. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 7, le règlement sur les services numériques a le potentiel de rendre l'internet plus sûr pour les citoyens de l'UE: il garantit aux citoyens une plus grande capacité d'action et une plus grande transparence et offre à la société civile et aux chercheurs la possibilité de déceler et de signaler les risques systémiques. Dans le cas de la législation sur l'IA, toutes les autorités publiques qui déploient l'IA d'une manière susceptible de présenter des risques doivent évaluer les incidences possibles sur les droits fondamentaux. Si cette utilisation de l'IA implique le traitement de données à caractère personnel, ces autorités devront également réaliser une analyse d'impact relative à la protection des données au titre du RGPD, si le traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques. Là encore, le rôle de la Commission devrait consister à soutenir la mise en œuvre effective de ces règles au moyen d'une coordination pratique et d'orientations efficaces.

Il est urgent de trouver le juste équilibre entre le droit au respect de la vie privée et à la protection des données et les intérêts publics de la sécurité et de la justice. Nous devons veiller à ce que les services répressifs et les autorités judiciaires puissent travailler efficacement à l'ère numérique. Il peut être difficile d'obliger les auteurs d'infractions à répondre de leurs actes lorsque, pour dissimuler des activités criminelles, ils utilisent des services en ligne conçus pour respecter la vie privée. J'examinerais comment doter les services répressifs et judiciaires des outils appropriés, tout en préservant les droits fondamentaux et sans introduire de nouvelles vulnérabilités en matière de cybersécurité. Je veillerais à ce que toutes les solutions juridiques ou techniques permettant un accès licite aux données soient élaborées de manière rigoureuse avec toutes les parties prenantes concernées.